



## Commune d'Agneaux

### COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **3 février 2022**

Date de convocation : 28/01/2022

Date d'affichage : 04/02/2022

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Michel DUPONT, Géraldine PAING, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, André BULUCUA, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Christelle PERRUAU, Guillaume MARTIN, YingYing LECLERC, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPI, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Elisabeth LEGRAND (pouvoir à Alain SEVÊQUE), Olivier DUVAL (pouvoir à Evelyne MASSICOT), Jean-Charles ENOT (pouvoir à Alain SEVÊQUE) Jean-Pierre LEBICTEL, Anne-Lise CHAMPVALONT (pouvoir à Cyril CRESPI), Elodie HAUTOT (pouvoir à Evelyne MASSICOT), Guillaume CLAYE (pouvoir à Dany DAVID).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Etienne CHOISY** a été désigné comme secrétaire de séance.

### **QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION**

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

#### **DÉLIBÉRATION N°5.1.1/2022/02/01 – ELECTION DU 5<sup>ÈME</sup> ADJOINT**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) le conseil municipal :

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- Procède à la désignation du 5<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Madame Evelyne MASSICOT

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Evelyne MASSICOT : 21

Nathalie BLOUET : 3

Madame Evelyne MASSICOT est désignée en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint au maire.

#### **DÉLIBÉRATION N°5.1.1/2022/02/02 – CRÉATION D'UN 7<sup>ÈME</sup> POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (26 voix pour) :

- De supprimer le poste de conseiller municipal délégué aux supports de communication,
- De créer un 7<sup>ème</sup> poste d'adjoint au Maire.

### **DÉLIBÉRATION N°5.1.1/2022/02/03 – ELECTION DU 7<sup>ÈME</sup> ADJOINT**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal procède à l'élection du 7<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : Cyril CRESPIN

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 13

Ont obtenu : Cyril CRESPIN 23 voix

Monsieur Cyril CRESPIN est désigné en qualité de 7<sup>ème</sup> adjoint au maire.

### **DÉLIBÉRATION N°5.6.1/2022/02/04 – INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (26 voix pour) :

- De fixer le montant des indemnités selon les pourcentages de l'indice 1027 comme suit :

- Maire : 54,25 % soit 2 110 € brut
- Adjoints : 21,25 % soit 826,50 € brut
- Conseiller municipal délégué : 6 % soit 233,36 € brut

- D'indemniser les élus sur cette base à compter du 3 février 2022.

<b>Indemnités de fonctions</b>	<b>Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)</b>	<b>Indemnité brute mensuelle (en euros)</b>
<b>Maire</b>	54.25	2 110.00
<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	21.25	826.50
<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>	21.25	826.50
<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>	21.25	826.50
<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	21.25	826.50
<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	21.25	826.50

6 <sup>ème</sup> adjoint	21.25	826.50
7 <sup>ème</sup> adjoint	21.25	826.50
Conseiller délégué sports	6	233.36
<b>ENVELOPPE MENSUELLE BRUTE</b>		<b>8 128.86</b>
<b>ENVELOPPE ANNUELLE BRUTE</b>		<b>97 546.32</b>

**DÉLIBÉRATION N°5.3/2022/02/05 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°5.3/2020/06/04 – DESIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT SAINT-LÔ.**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, **à l'unanimité** (26 voix pour), Madame Evelyne MASSICOT pour siéger au conseil d'administration de l'Institut Saint-Lô en remplacement de Madame Geraldine PAING.

**DÉLIBÉRATION N°5.2.3/2022/02/06 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE » ET « SUPPORTS DE COMMUNICATION ».**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) de modifier la composition des commissions comme suit :

Affaires scolaires et Jeunesse :

Evelyne MASSICOT, Danièle LECHEVALLIER, Nathalie BLOUET, YingYing LECLERC et Anne-Lise CHAMPVALONT.

Supports de communication :

Cyril CRESPIEN, Dany DAVID, Geraldine PAING, Evelyne MASSICOT, Elodie HAUTOT, Guillaume CLAYE et Etienne CHOISY.

**DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2022/02/07 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO DES SERVICES DE LA COMMUNE D'AGNEAUX POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES SPORTS – ANIMATION JEUNESSE – PETITE ENFANCE – AVENANT N°3**

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 3 joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**DÉLIBÉRATION N°8.9/2022/02/08 – ORGANISATION ET PRESENTATION DE CONFERENCES DANS LE CADRE DE « TOUT AGNEAUX VERS LES JO » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

Rapporteur : Cyril CRESPIN – 7<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- D'approuver les termes de la convention tripartite entre le CDOS, la commune d'Agneaux et le Réseau Canopé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents à cette affaire ;
- D'inscrire les crédits au budget.

**DÉLIBÉRATION N°7.10/2022/02/09 – BILAN ANNUEL ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP / CP).**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, **à l'unanimité** (26 voix pour) les modifications suivantes :

**1- Autorisation de programme (AP) n° 2020-01 – Opération d'équipement n° 102 : CREATION D'UN CIMETIERE.**

- Délibération initiale : Délibération n° 7.10 / 2020/12/17

N° AP	Libelle du programme	Dates de création / révisions	Montant de l'AP en euros	Montant des crédits de paiement en euros					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026
2020-01	Création d'un cimetière	Délibération du 16/12/2020	625 500	13 500	312 500	299 500	0	0	0
		Révision AP / CP en 2022	625 500	0	30 000	0	335 000	260 500	0
Financement prévisionnel			DETR (40%)	210 000					
			FCTVA	102 607					

**2- Autorisation de programme (AP) n° 2020-02 - Opération d'équipement n° 10.31- Extension du centre-ville.**

**• SALLE POLYVALENTE.**

- Délibération initiale : Délibération n° 7.10 / 2020/12/17

N° AP	Libelle du programme	Dates de création / révisions	Montant de l'AP en euros	Montant des crédits de paiement en euros					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026
2020-02	Salle polyvalente	Délibération du 16/12/2020	2 265 000	10 000	69 500	63 500	19 500	1 383 000	719 500
		Révision AP / CP en 2022	2 265 000	0	34 340	104 500	916 100	1 210 060	0
Financement prévisionnel			DETR (30%)	566 250					
			FCTVA	371 550					
			CPS	320 000					

● **CREATION D'UN NOUVEAU QUARTIER.**

- Délibération initiale : Délibération n° 7.10 / 2020/12/17

Suppression de l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants à l'opération 10.31 « Extension du centre-ville ».

**DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2022/02/10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°7.1.6/2021/12/10 en date du 8 décembre 2021 relative au rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) d'arrêter le budget primitif 2022 comme suit :

Sections	Dépenses totales (€)	Recettes totales (€)	Soldes €
<b>Fonctionnement</b>	3 752 107.03	3 863 608.35	111 501.32
<b>Investissement</b>	1 106 233.63	1 106 233.63	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>4 858 340.66</b>	<b>4 969 841.98</b>	

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et selon les modalités suivantes :

- Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;
- Par chapitre avec définition d'opérations, pour la section d'investissement.

(Présentation du budget prévisionnel annexé).

Mme DAVID demande si la notification de la subvention de la Région Normandie relative à la place Edmond PIEDAGNEL donnera lieu à un nouveau vote du budget.

M. SIMON répond que la subvention sera effectivement intégrée au budget primitif 2022 au moyen d'une décision modificative. Elle se substituera au prêt prévu au BP 2022.

### **DÉLIBÉRATION N°5.6.1/2022/02/11 – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- D'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.
- De fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 1000 euros.
- De décider que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.

L'enveloppe maximum annuelle est inscrite au budget de la ville.

### **DÉLIBÉRATION N°1.1/2022/02/12 – VALIDATION DE L'AVANT PROJET RELATIF AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX « ROUTE DE PERIERS ET ROUTE DE COUTANCES » APS 002 024 – SDEM50.**

Rapporteur : Michel DUPONT – 4<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- De réaliser l'effacement des réseaux « Route de Périers et route de Coutances » ;
- De demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;
- D'accepter une participation de la commune de 145 600 € HT ;
- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**DÉLIBÉRATION N°1.1/2022/02/13 – VALIDATION DE L'AVANT PROJET RELATIF AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX « ROUTE DE PERIERS ET ROUTE DE LA CHAPELLE » APS 002 025 – SDEM50.**

Rapporteur : Michel DUPONT – 4<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- De réaliser l'effacement des réseaux « Route de Périers et route de la Chapelle » ;
- De demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;
- D'accepter une participation de la commune au titre de l'effacement du réseau électrique de 207 200 € HT ;
- D'accepter une participation de la commune au titre de l'effacement du réseau téléphonique de 24 200 € HT ;
- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**DÉLIBÉRATION N°1.1/2022/02/14 – VALIDATION DE L'AVANT PROJET RELATIF À LA RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APS 002 030 – SDEM50.**

Rapporteur : Michel DUPONT – 4<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- De réaliser la rénovation du réseau d'éclairage public,
  - De demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023,
  - D'accepter une participation de la commune de 91 200 € HT,
  - De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
  - De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- De donner pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Rappel : 1800 points lumineux – 250 réalisés

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- La maison médicale : M. SIMON fait un point sur les travaux qui sont pratiquement finis ; Il reste les travaux du cabinet dentaire.
- Travaux rue de l'orée du bois remplacés par la rue du Tailleux
- Réunion en mairie lundi sur la collecte des ordures ménagères
- Cyril CRESPIN annonce le classement des villes et villages de France où il fait bon vivre : Agneaux 7<sup>ème</sup>/446 communes de la Manche – 1<sup>er</sup> dans département sur la strate de la commune
- André BULUCUA constate que le camion poubelle passe tous les lundis pour collecter peu de poubelles – où sont les économies ? incohérence entre les 12 levées et les 24 collectes

obligatoires en zone urbaine. Etienne CHOISY enchérit dans ce sens (collecteurs semi-enterrés dans le lotissement des coteaux de la Vire).

- Alain SEVÉQUE propose que les conseillers fassent remonter par mail les questions avant les réunions de groupe ou réunions du conseil sur des thématiques / points à l'ordre du jour.
- Hervé BRIXTEL demande si les services peuvent prévenir les habitants en amont de l'entretien des voiries / trottoirs et caniveaux pour que les véhicules soient déplacés.  
Hervé BRIXTEL propose que la Route de Coutances passe à 30km/h à partir du rond-point des écoles pour améliorer la sécurité.  
Le Maire précise que le plateau est à 30 km/h – proposition à étudier.  
Yolande MARIE suggère que la zone 30 soit positionnée avant le rond-point des écoles pour que la rue du stade puisse sortir.  
Michel DUPONT précise que le rond-point va être revu par le département (élargissement des pavés – franchissable pour les camions).
- Yolande MARIE conseillère communautaire.

Fin de séance à 21h52.